

APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES FORMATIONS PRESENTIELLES DISPENSEES PAR COGITO'Z & DEVELOPPEMENT

La formation professionnelle tout au long de la vie vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser au cours de sa vie professionnelle...

Extrait de l'article L6111-1 du Code du travail

INFORMATIONS

COGITO'Z & DEVELOPPEMENT S.A.S, immatriculée au R.C.S. de Marseille sous le n° 494 406 796 - Siret : 494 406 796 00057

Siège social : 22, boulevard Verd - 13013 Marseille

Représentée par : Madame Jeanne Siaud-Facchin, Présidente, Directrice

Organisme de formation : Cogito'Z & Développement • Pôle Formations • 22 boulevard Verd • 13013 Marseille

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° **93 13 13526 13** auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contact administratif : +33 (0)4 91 21 05 04 • cogitozformations@cogitoz.com • www.cogitoz.com

NOS FORMATIONS

Nos formations entrent dans la catégorie des actions d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances prévues par les articles L6353-1, L6353-2 et L6353-3 à L6353-8 du Code du Travail.

Publics concernés et prérequis des formations : Se référer au programme spécifique de chaque formation.

Programmes des formations : Nos programmes comme indiqués sont prévisionnels. Néanmoins, si une modification indépendante de notre volonté devait intervenir sur un contenu, ou la participation d'un intervenant, l'organisme de formation s'engage à respecter au mieux le programme préalable et le profil de l'intervenant initialement prévu.

Méthode de transmission : Les conditions générales dans lesquelles nos formations sont dispensées, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont les suivantes : Enseignement théorique sous forme de cours et de projections audiovisuelles, présentation et analyse de cas pratiques et cliniques, apport de connaissances interactives.

Lieux de nos formations : A Marseille (22 boulevard Verd, 13013) ou à Paris (11 rue Anatole de la Forge, 75017)

Nombre de participants : Entre 20 à 25 stagiaires.

Demande de devis : Veuillez prendre contact avec notre secrétariat au +33 (0)4 91 06 69 29 – cogitozformations@cogitoz.com

MODALITES D'INSCRIPTIONS (*Se référer au bulletin d'inscription spécifique de chaque formation.)

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription Cogito'Z Formations dûment rempli (signé, tamponné) ou d'un bon de commande (Toute participation doit être confirmée par l'envoi du dossier complet*)

Après réception du dossier complet et de l'enregistrement effectif : un courrier de validation accompagné de la convention de formation en double exemplaire (dont un exemplaire à nous retourner contresigné pour accord afin de finaliser l'inscription) sera retourné au stagiaire ou selon l'inscription à l'Organisme – Employeur - Entreprise.

Délais d'inscription : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 21 jours avant le début de la formation dans la limite des places disponibles. Pour les participants souhaitant obtenir une prise en charge par leur organisme financeur ou l'employeur, l'inscription doit être réalisée 4 semaines avant le début de la formation.

COUT ET REGLEMENT DES FORMATIONS

Les tarifs sont précisés sur le programme et le bulletin d'inscription spécifique de chaque formation. Nos tarifs sont nets, exonérés de TVA et ne comprennent pas les frais annexes des stagiaires tels que les déplacements, l'hébergement et les frais de restauration (liste non exhaustive).

Le paiement peut se faire par chèque bancaire à l'ordre de Cogito'Z & Développement ou par virement au numéro de compte suivant (un ordre de virement devra nous être adressé par mail) :

COGITO'Z ET DEVELOPPEMENT

SG MARSEILLE ST BARNABE (01241)

IBAN FR76 3000 3012 4100 0210 0130 468

RIB 30003 01241 00021001304 68

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Le solde devra nous parvenir en même temps que la convention de formation contresignée par le stagiaire dans un délai de 8 jours avant le début de la formation. A la réception du règlement total, le stagiaire recevra une facture acquittée par mail.

Pour les prises en charge par un Organisme : celui-ci reçoit une attestation de présence accompagnée de la facture à régler après la formation.

ANNULATION OU REPORT DU STAGIAIRE

Toute annulation doit nous parvenir par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception.

Les frais de dossier sont retenus quel que soit la date d'annulation.

Pour toute annulation reçue au minimum 21 jours avant la date de la formation : remboursement du chèque d'acompte.

Pour toute annulation reçue 20 jours avant la date de la formation : l'acompte sera retenu par l'organisme de formation au titre de dédommagement.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE COGITO'Z FORMATIONS

Cogito'Z & Développement se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation. Dans ce cas, le stagiaire est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au stagiaire en raison d'un report ou d'une annulation du fait de Cogito'Z & Développement.

SUIVI ET VALIDATION DES FORMATIONS CERTIFIANTES

Les feuilles d'émargement devront être signées par journées par le stagiaire (cas particulier : si prise en charge par un Organisme – Employeur - Entreprise, émargement individuel requis).

A l'issue de la formation, une certification sera délivrée et adressée par courrier au stagiaire ainsi qu'une attestation de fin de formation, sous réserve du respect des conditions spécifiques à chaque formation certifiante (cf programme). Pour une formation certifiante dispensée sur deux années civiles (1 année scolaire), une ou deux facture(s) acquittée(s) sera remise(s) au participant selon les modalités de règlement choisies : règlement global ou règlement échelonné.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET REUTILISATION DES SUPPORTS

Tous les supports de formation utilisés au cours des stages dispensés par Cogito'Z & Développement sont la propriété exclusive de Cogito'Z & Développement, marque déposée à l'INPI. « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans l'accord de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite ». Seules « les copies réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et les analyses et courtes citations sont tolérées, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

INEXECUTION DU CONTRAT

Faute de réalisation totale ou partielle de prestation de formation mentionnée sur la convention, l'organisme de formation devra rembourser au stagiaire les sommes perçues indûment de ce fait.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure à compter du début du stage, l'intégralité du règlement reste due.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnu, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue sur le contrat.

DELAJ DE RETRACTATION

Le stagiaire ou l'organisme disposent d'un délai légal de rétractation de 10 jours à compter de la date d'apposition de leur signature sur la convention. L'exercice de ce droit doit être notifié par LRAR. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

